

Le Goéland

Journal municipal de Saint-Siméon



Le printemps est là, déjà bien installé, avec ses températures clémentes. La nature qui décore notre environnement avec son magnifique tapis vert nous rappelle que l'été est à nos portes. Été qui cette année sera différent de tous les étés que nous avons connus jusqu'à présent.

La pandémie dans laquelle on vit présentement nous rappelle qu'il faudra être prudent. Mais être prudent ne signifie pas d'avoir peur et de se pénaliser dans nos activités durant les vacances estivales. La santé publique a mis en place des règles sanitaires et, si elles sont respectées, tout devrait bien aller. Le respect de ces règles est une responsabilité collective et il appartient à chacun de respecter les recommandations gouvernementales.

En ces temps de confinement, il est possible de tirer profit de la crise en faisant du bien autour de vous. En ce sens, il est important de soutenir nos aînées. Même si rien ne peut remplacer la présence humaine, il faut plus que jamais maintenir les liens avec nos aînés pour contrer l'isolement. Qu'importe la manière, un message quotidien aide à briser le sentiment d'isolement. Si quelqu'un pense à eux, cette pensée, à elle seule, apporte un immense réconfort. Que ce soit par téléphone, médias sociaux, ou autres moyens, il est important de maintenir ces liens.

Toujours en lien avec nos aînées, je tiens à vous rappeler que le projet de construction de 24 unités pour aînés en légère perte d'autonomie a été accepté par la SHQ et va se concrétiser. Nous vous informerons au fur et à mesure que le projet cheminera.

Depuis le 25 mai, le bureau municipal est ouvert au public. Les règles sanitaires habituelles s'appliquent. En plus, vous devrez vous laver les mains en entrant et un seul client à la fois est permis à l'intérieur, dû à l'espace restreint de l'accueil.

Depuis quelques semaines, le gouvernement, dans son plan de déconfinement, a ouvert plusieurs secteurs d'activités, dont plusieurs à caractère municipal. Dans ce sens, le camping de Saint-Siméon a ouvert ses portes le 4 juin dernier. Il en va de même pour les aires de jeux

qui sont désormais accessibles à la population. Le camp de jour, quant à lui, débutera ses activités le 29 juin avec un calendrier s'échelonnant sur sept (7) semaines. Le comité du camp de l'Île aux Pipianes a procédé aux inscriptions entre le 2 et le 5 juin dernier.

Avec le beau temps qui arrive, beaucoup de personnes sortent et font des activités extérieures, dont la marche à pied le long de nos routes. Même si la plupart des automobilistes respectent et ralentissent à la présence de piétons, d'autres ne ralentissent pas. Cette problématique est encore plus importante lorsque la route est en gravier et que la vitesse des automobilistes provoque des nuages de poussière considérables. Je vous demande de faire preuve de civisme et de porter attention aux piétons qui marchent. C'est une question de sécurité et de partage de la chaussée.

Je tiens également à rappeler que les sentiers pédestres sont uniquement dédiés à la marche et au vélo. Il est strictement défendu d'y circuler en moto ou en VTT. La circulation des véhicules moteurs met la sécurité des marcheurs en péril et endommage le sentier, ce qui occasionne des frais d'entretien considérables. De plus, il est strictement défendu d'y faire des feux. Il est important que ces consignes soient respectées, afin de préserver la quiétude et la sécurité des utilisateurs.

La Municipalité de Saint-Siméon travaille actuellement sur un concept d'aménagement du site de l'Île. Ce concept permettra d'aménager et d'harmoniser les différentes activités pratiquées à cet endroit, tout en prenant soin de conserver et végétaliser la bande riveraine. Ce projet est une initiative du Petit comité pour les grandes choses et est réalisé en collaboration avec plusieurs partenaires donc le CREGIM, le Bioparc de la Gaspésie ainsi que le Club des Ornithologues de la Gaspésie. Lorsque le plan sera finalisé et que le contexte permettra la tenue de réunions publiques, le concept sera alors présenté à la population lors d'une assemblée publique.

En terminant, je souhaite à tous et chacun des vacances d'été ensoleillées. Bon été!

Denis Gauthier,
Maire

LORS DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 AVRIL

Des contributions financières ont été versées à la Corporation des Jeux des 50 ans et plus GÎM et à la Croix-Rouge canadienne, division du Québec.

Il y a eu ADHÉSION au Conseil régional de l'Environnement Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine pour l'année financière 2020-2021, soit du 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2021.

Il a été RÉSOLU :

- que le Conseil accepte que la séance du 6 avril soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et la directrice générale et secrétaire-trésorière puissent y participer par visioconférence.
- d'autoriser monsieur le maire, Denis Gauthier, ainsi que madame Nathalie Arsenault, directrice générale et secrétaire-trésorière, à signer le protocole d'entente d'entraide intermunicipale liant les municipalités de Saint-Siméon, Bonaventure, Saint-Elzéar et New Carlisle.
- que les intérêts et les pénalités normalement imposés lors des retards de paiement des taxes foncières pour l'année 2020 ne soient plus appliqués, et ce à compter du 1^{er} avril 2020. Cette décision sera en vigueur jusqu'au 1^{er} septembre 2020 et pourra être réévaluée par la suite.
- que, dans le cadre du projet de remplacement du centre de Plein Air actuel, la Municipalité de Saint-Siméon procède à la préparation des plans et devis (3) ainsi qu'aux items 5 à 12 de la préparation de la demande d'autorisation (4) auquel on ajoute les frais administratifs associés de 7,5%, le tout représentant une somme se situant entre 9 160 \$ et 13 190 \$, taxes en sus.
- d'accepter l'offre déposée par Solution Infomédia visant le câblage et l'installation des points d'accès Internet du camping, au montant de 1 950 \$, taxes en sus.

- que Transport Poirier et Frères Inc soit autorisé à utiliser le lot 5 595 385 comme site de transbordement de ballast ferroviaire pour la Société de chemin de fer de la Gaspésie, en lien avec le ministère des Transports du Québec, et ce, pour une période temporaire s'échelonnant de mai à juin.

AVIS DE MOTION a été donné à l'effet qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le Règlement numéro 479-20, relatif à l'augmentation du fonds de roulement de la Municipalité de Saint-Siméon.

Un projet de ce règlement est déposé séance tenante

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 20 AVRIL

Il a été RÉSOLU :

- que le Conseil accepte que la séance du 20 avril soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et la directrice générale et secrétaire-trésorière puissent y participer par visioconférence.
- que le Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Siméon décrète les travaux de rénovation du 300, rue Alexis-Poirier, comme étant essentiels au bon fonctionnement de la Municipalité.

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 MAI

Monsieur le Maire a procédé à la lecture des correspondances reçues :

- du cabinet du lieutenant-gouverneur du Québec confirmant la reconnaissance de l'engagement de madame Micheline Poirier en lui décernant la Médaille du lieutenant-gouverneur.
- de la Société d'habitation du Québec confirmant que 24 unités sont réservées en vue de la réalisation du projet d'habitation pour personnes âgées en légère perte d'autonomie, présenté dans le cadre du programme AccèsLogis Québec (ACL).

Les ADHÉSIONS à la Chambre de commerce Baie-des-Chaleurs et au Comité ZIP Gaspésie ont été renouvelées.

Il y a eu ADOPTION du Règlement numéro 479-20, relatif à l'augmentation du fonds de roulement de la Municipalité de Saint-Siméon.

Il a été **RÉSOLU** :

- que le Conseil accepte que la séance du 4 mai soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et la directrice générale et secrétaire-trésorière puissent y participer par visioconférence.
- de mandater la firme ARPO Groupe-conseil pour la réalisation d'une étude de vétusté qui a comme objectif d'analyser la structure du chalet de l'Île. Ce mandat est donné selon les termes de la proposition soumise le 2 mars 2020, au montant de 4 100 \$ (taxes en sus).
- de déposer une demande d'aide financière de 5 000 \$ à la MRC de Bonaventure dans le cadre du Fonds de Développement des Territoires, volet festivals et événements
- qu'une demande soit soumise dans le cadre du programme FAIR 2020 pour une subvention à obtenir de 10 000 \$.
- d'accepter les soumissions reçues de Tam Construction Inc., Multidécor et Grillage Roussillon, le tout pour une somme s'élevant à 20 060 \$, taxes en sus, le tout dans le cadre du réaménagement de la partie « bureaux » et de la relocalisation du Marché aux puces.
- de mandater la firme ARPO Groupe-conseil pour une assistance technique dans le dossier du Développement Richard, et ce, selon les termes de la soumission reçue le 4 mai, au montant de 4 050 \$ (taxes en sus).
- de souscrire à l'Avis sur l'éthique en loisir et en sport, ayant pour but de mettre au premier plan les valeurs indissociables d'une contribution positive de la pratique d'activités de loisir et de sport et de promouvoir l'éthique auprès de son organisation et de ses membres.

Lors de la période de questions de ces séances, les sujets suivants ont été abordés :

- la date de réouverture du LET de Saint-Alphonse pour les citoyens et la possibilité d'assister en direct aux séances publiques du Conseil tenues par Zoom.

Prenez note que les procès-verbaux de ces séances de même que les règlements adoptés se retrouvent sur le site Internet de la Municipalité.

PROCHAINES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL :

Où : Centre communautaire Jean-Guy-Poirier.

Quand :

- **6 juillet**
- **3 août**
- **14 septembre**
- **5 octobre**
- **2 novembre**
- **7 décembre**

Heure : **19 h 30**

BIBLIOTHÈQUE

Les bibliothèques ont la possibilité d'ouvrir leur porte depuis le 29 mai dernier avec une certaine restriction au niveau des services et plusieurs mesures sanitaires obligatoires à respecter.

Donc, comme la santé de nos bénévoles nous tient à cœur nous avons choisi de repousser l'ouverture de la bibliothèque à une date ultérieure. Ceci afin de pouvoir installer les protections nécessaires avant la réouverture, qui se fera selon l'horaire d'été suivant :

Pour les mois de juillet et août, la bibliothèque ne sera ouverte que les mardis de 18 h 30 à 20 h.

Voici les services qui seront autorisés :

- Retour des documents effectué par l'entreprise des chutes extérieures.
- Prêt sans contact.
- Accès au comptoir de services.
- Services en ligne.

Abonnez-vous à notre page Facebook pour être informés de la date officielle de réouverture.

Nous vous remercions de votre compréhension et vous souhaitons un bel été!

Louise Poirier,
Responsable

DÉPANNAGE ALIMENTAIRE

La Source Alimentaire Bonavignon et le Collectif Aliment-Terre de Paspébiac s'unissent pour communiquer un message important à toutes les citoyennes et tous les citoyens de la Baie-des-Chaleurs.

En effet, force est de constater qu'en cette période sans précédent, certaines personnes de notre belle région vivent une nouvelle réalité monétaire à laquelle elles n'avaient peut-être jamais fait face. Malgré l'aide gouvernementale, il est possible d'éprouver des difficultés financières.

Malheureusement, avec tous les tabous entourant la demande d'aide alimentaire, certains préfèrent s'endetter plutôt que de venir solliciter leur aide. Il est important de lever le voile sur l'aide alimentaire et d'abattre les préjugés qui bloquent ces personnes à faire la demande pour des paniers de nourriture.

Nous souhaitons tous que toutes personnes dans le besoin ne ressentent pas de honte à recourir à ces services, car il est légitime de se tourner vers les banques alimentaires si l'on a de la difficulté à bien se nourrir ou à nourrir sa famille.

N'hésitez pas à faire appel à eux en cas de besoin, sans gêne et sans honte. Peu importe le portefeuille pré-pandémie, manger reste un besoin essentiel pour toutes et tous.

COVID-19

Manger est essentiel.

S'endetter pour se nourrir ne devrait pas l'être.

Demandez du dépannage alimentaire.

De L'Assomption-de-Patapédia à Esquevin
Centre d'action bénévole Assomption-Esquevin
418-865-2740

De Nouvelle à Saint-Alphonse
Source Alimentaire Bonavignon
418-759-8000

De Saint-Siméon à Port-Daniel
Collectif Aliment-Terre
418-752-5010

UN MESSAGE DE VOS

MRC de l'ASSOMPTION-ESQUEVIN

MRC de BONAVENTURE

ÉCOLE DES DÉCOUVERTES

Tous les élèves et le personnel de l'École des Découvertes veulent remercier les pompiers de Saint-Siméon, qui, lors de la réouverture de l'école en mai, ont assuré la sécurité des élèves.

Nous sommes reconnaissants de votre travail.

Merci! 

FABRIQUE

Depuis le 13 mars dernier que l'Église de Saint-Siméon est fermée. La pandémie perdure, mais avec certaines précautions, nous pouvons enfin avoir un début de rythme de vie.

Comme vous le savez, il n'y a pas de rentrée d'argent dans les coffres de la Fabrique. Au 30 avril 2020, nous avons un déficit de 9 000 \$. Ce déficit inclut les frais de chauffage au dernier jour d'avril.

Si vous désirez faire un don à la Fabrique, vous pouvez le faire en acheminant votre don à la Fabrique de Saint-Siméon au 106, avenue de l'Église, Saint-Siméon, Québec, G0C 3A0.

Nous avons débuté l'entretien des cimetières. Nous avons fait quelques coupes de pelouse et fait le nettoyage avec l'aide des Chevaliers de Colomb. Au sujet des cimetières, je vous demande de ne pas mettre de fleurs au pied des monuments, car il est très difficile de faire la coupe de la pelouse et faire l'entretien avec le fouet.

Aussi, je vous annonce qu'il n'y aura pas de bingo en 2020 en raison de la distanciation sociale. Nous reporterons l'événement en 2021.

En terminant, je désire remercier monsieur Armand Paquet, qui a quitté le conseil de la Fabrique en mai dernier.

Je vous remercie de votre coopération et je vous souhaite un bon été.

Denis Drouin
Président

JEUX DES 50 ANS ET PLUS GÎM

Tirage d'une Kia Rio 2020 pour les Jeux des 50 ans et plus GÎM.

Le grand tirage est reporté au 27 octobre 2020, lors de l'AGA des Jeux qui se tiendra à Petite-Vallée.

Procurez-vous votre billet au coût de 6 \$ directement en ligne en vous rendant sur le site de l'URLS au www.urlsgim.com dans la section Jeux des 50 ans + ou communiquez avec votre Club des 50 ans et plus local !

En plus de courir la chance de gagner une Kia Rio 2020, vous nous aidez à assurer la pérennité de notre organisme et nous vous en remercions grandement !

Carolynne Lamarche
Coordonnatrice



MAISON DE LA FAMILLE

PAUSE-POUSSETTE*

→ Les jeudis matin, entre 9 h 30 et 11 h 00, à partir du **18 juin**. Les bébés de 0-12 mois pourront être promenés en poussette sous les bons soins de nos mamidoux afin d'offrir un répit aux parents.

Gratuit

CAUSERIES-FAMILLES*

→ Tous les mardis, de 9 h 30 à 11 h 30, à compter du **30 juin** via la plateforme Zoom. *Écrivez-nous pour obtenir le lien.*

Les causeries-Famille permettent aux parents d'enfants 0-5 ans de se rencontrer (par zoom pour le moment) afin de se ressourcer et échanger entre eux sur divers sujets qui concernent la vie avec les tout-petits.

Les thèmes varient d'une semaine à l'autre pour répondre aux besoins des parents. Bienvenue aux pères, aux mères et aux parents qui attendent un enfant!

Gratuit

ENTRAÎNEMENT-POUSSETTE*

→ Pour se remettre en forme dans le plaisir, les mercredis, de 10 h à 11 h, à partir du **8 juillet**.

La première rencontre sera d'une durée de 2 h (de 9 h à 11 h), comprenant une heure d'exercices.

Le 1^{er} rendez-vous sera en arrière du Centre Bonne Aventure à Bonaventure.

À noter que cette activité n'aura lieu que si le gouvernement l'autorise à cette date et un minimum de sept (7) inscriptions sera requis pour pouvoir l'offrir.

Coût 85\$ / 8 rencontres

JOURNÉE INTENSIVE DE PRÉPARATION À LA NAISSANCE*

→ Un samedi par mois, de 9 h 30 à 17 h 30, offerte dans le dernier trimestre de la grossesse. Prochaine journée prévue : **12 septembre** (et autres possibilités, au besoin). *Appelez-nous pour nous faire part de vos besoins pour l'automne.*

Nous vous offrirons sûrement une formule adaptée en visioconférence gratuitement, dépendamment des recommandations en vigueur.

ACCUEIL, ÉCOUTE, SUPPORT, RÉFÉRENCE

→ **Par téléphone seulement**, du mardi au jeudi, de 8 h 30 à 16 h 30 tout l'été.

Gratuit

À noter :

- Toutes les activités nécessitent une inscription à l'avance.
- Un lien vers **les Accompagnantes** et divers documents utiles sont disponibles en ligne sur notre site web. Ceux-ci vous donnent accès à la liste des accompagnantes disponibles dans la Baie-des-Chaleurs, à un vidéo de prévention de la plagiocéphalie, à des plans de naissances, aux diverses ressources périnatales, à un document utile lors de la recherche d'un milieu de garde et un dépliant sur le portage ergonomique de bébé.



L'équipe de La Maison de la Famille-MRC Bonaventure vous invite à venir vous ressourcer et partager votre couleur.

☀ Pour information supplémentaire, pour recevoir nos activités par courriel ou pour inscription : (418) 534-4449 ou mdfanimation@navigue.com.

☀ Pour rejoindre la coordination : amigo@navigue.com.

☀ Site Internet : www.mfbonaventure.org

☀ Page Facebook : [lamaisondelafamillemrcbonaventure](https://www.facebook.com/lamaisondelafamillemrcbonaventure)

PETIT COMITÉ POUR LES GRANDES CHOSES

Le Petit comité pour les grandes choses souhaite vous informer que...

Le comité urgence climatique de Caplan vend actuellement des **barils qui permettent de récupérer l'eau de pluie afin d'économiser l'eau pour arroser le jardin ou faire du nettoyage**. Ils coûtent 80 \$.

Ils viennent avec les « fittings », robinets en laiton et un moustiquaire pour mettre sous le couvercle, ce qui permet de ramasser le pollen et empêcher les moustiques d'y pondre. Chaque baril contient 60 gallons (227 litres). Un beau projet qui a impliqué des jeunes dynamiques et qui nous aide à protéger notre eau!

Les profits de la vente des barils iront à la Maison des jeunes et à Deuil Jeunesse. Vous en voudriez un? Il en reste environ 20! Écrivez à climatcaplan@gmail.com



LONG, LE GAZON

Le Petit comité pour les grandes choses vous recommande cet article provenant de **La Presse**, selon lequel couper le gazon deux fois par année plutôt que six fois diminue la quantité d'herbe à poux et de vers blancs, le rend plus résistant à la sécheresse et augmente le nombre de pollinisateurs comme les abeilles.

Évidemment, et toujours selon l'article, cette approche n'est pas pour tous les goûts : le gazon est parsemé de longues tiges d'un mètre de haut, des espèces de graminées à croissance plus rapide, même si la longueur moyenne du gazon est plus faible, de l'ordre du demi-mètre ou moins.

Vous pouvez accéder à cet article en recherchant l'article **LONG, LE GAZON** sur le site de La Presse ou en suivant ce lien :

http://plus.lapresse.ca/screens/ea92004d-13b2-4801-bab8-e8109c77dce3_7C_0.html?utm_medium=Email&utm_campaign=internal%2Bshare&utm_content=screen

L'été n'est pas encore commencé que la symphonie des tondeuses à gazon bat son plein. Nous aimerions proposer aux citoyens de laisser un peu pousser leur gazon et d'allonger la période entre chaque tonte, et ce, pour les raisons mentionnées dans l'article cité ci-haut. Et pourquoi pas inciter la plantation d'arbres, d'arbustes et de fleurs ?

La réglementation au sujet de la hauteur interdite des pelouses n'incite pas, malheureusement, les citoyens à la laissé un peu pousser.

Le bruit des tondeuses pendant des heures et à toute heure de la journée, dans certains secteurs de la municipalité, empêche la quiétude du voisinage qui aimerait bien souper dehors en écoutant le chant des oiseaux, par exemple.

Merci de réfléchir sur ce sujet.

Le Petit comité pour les grandes choses



ARROSAGE EXTÉRIEUR

SIMPLE RAPPEL concernant l'arrosage extérieur et l'utilisation de l'eau provenant de l'aqueduc :

Avec l'été qui s'annonce, nous désirons vous rappeler que, selon le règlement 258-98, des restrictions s'appliquent concernant l'utilisation de l'eau à certaines fins. Le remplissage des piscines, l'arrosage des pelouses et le lavage des véhicules sont notamment visés par ce règlement.

L'eau est une ressource précieuse et l'effort de tous est demandé afin de l'utiliser le plus adéquatement possible.

RÈGLEMENT 258-98

Relatif à l'utilisation extérieure de l'eau provenant de l'aqueduc public

ATTENDU que le conseil considère qu'il y a lieu de régir l'utilisation extérieure de l'eau provenant de l'aqueduc public de façon à ce que l'eau ne soit pas dépensée inutilement;

ATTENDU que l'intervention du conseil par règlement est nécessaire vu les quantités restreintes d'eau disponibles, et plus particulièrement pendant la saison estivale;

ARTICLE 1 : Préambule

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2 : Période d'arrosage

L'utilisation de l'eau en provenance de l'aqueduc municipal aux fins d'arrosage de pelouses, jardins, fleurs, arbres, arbustes et autres végétaux est défendue durant la période du 1^{er} mai au 1^{er} septembre de chaque année, à l'exception des périodes suivantes:

Entre 19 heures et 22 heures, les jours suivants :

- A. Pour les occupants d'habitations dont le numéro civique est un nombre pair : les mercredis et samedis.
- B. Pour les occupants d'habitations dont le numéro civique est un nombre impair : les mardis et vendredis.

ARTICLE 3 : Permis pour nouvelle pelouse

Malgré l'article précédent, un contribuable qui installe une nouvelle pelouse peut, sur obtention d'un permis du service technique de la municipalité procéder à l'arrosage aux heures précitées pendant une durée de quinze (15) jours consécutifs après le début des travaux d'ensemencement ou de pose de tourbe. Toutefois, l'arrosage permis par le présent article devra être limité à la superficie de terrain couverte par la nouvelle pelouse.

ARTICLE 4 : Ruissellement de l'eau de l'aqueduc

En aucun temps, l'eau provenant de l'arrosage ne doit ruisseler dans la rue ou les propriétés avoisinantes.

ARTICLE 5 : Boyau d'arrosage

Il est défendu d'utiliser simultanément plus d'un boyau d'arrosage par habitation et d'y raccorder plus d'une lance ou arrosoir mécanique.

ARTICLE 6 : Remplissage de piscine

Le remplissage des piscines est permis tous les jours entre 0 heure et 6 heures.

Les autorités municipales doivent être contactées afin qu'une autorisation soit expressément obtenue à cette fin. Cette autorisation précisera les conditions dans lesquelles se déroulera le remplissage de même que de la cédule à suivre.

ARTICLE 7 : Lavage d'autos

Le lavage non commercial des autos est permis à la condition d'utiliser une lance à fermeture automatique et de n'utiliser que l'eau strictement à ces fins.

ARTICLE 8 : Sécheresse et pénurie

En cas de sécheresse ou de pénurie d'eau appréhendée, et sur avis public de la municipalité; toutes les utilisations permises par le présent règlement seront suspendues.

En cas de pénurie critique de l'eau, l'utilisation à des fins commerciale pourrait aussi faire l'objet d'interdiction sur avis public de la municipalité.

ARTICLE 9 : Infraction aux règlements

Le conseil municipal autorise de façon générale l'inspecteur municipal et tout agent de la paix, à délivrer les constats d'infractions utiles à cette fin; ces personnes sont chargées de l'application du présent règlement sur demande des autorités de la Municipalité.

SERVICE INCENDIE

Le Service incendie de Saint-Siméon est à la recherche de pompier ou pompière.

SOMMAIRE DU POSTE

Sous la supervision d'un officier, le candidat doit répondre aux appels d'urgence transmits par téléavertisseur.

DESCRIPTION DU POSTE

- Ⓢ Aide aux citoyens.
- Ⓢ Combattre les incendies.
- Ⓢ Assister les ambulanciers et les victimes lors d'accidents.
- Ⓢ Effectuer les visites de maison pour préventions, soit environ 50 maisons par année.
- Ⓢ Participer aux pratiques qui se tiennent deux fois par mois.
- Ⓢ Faire du bénévolat lors d'activités communautaires telles que : Tournoi de pêche, Plaisirs d'hiver, etc.
- Ⓢ Faire des fins de semaine de garde (environ quatre (4) par année).

CANDIDATS RECHERCHÉS

- Ⓢ Être âgés entre 18 et 40 ans.
- Ⓢ Être en bonne forme physique.
- Ⓢ Avoir l'esprit d'équipe.
- Ⓢ Demeurer à moins de huit (8) kilomètres de la caserne.
- Ⓢ Posséder un véhicule.
- Ⓢ Être capable de travailler dans le calme en état d'urgence.

COMPÉTENCES REQUISES

- Ⓢ Le candidat aura à suivre une formation de Pompier I, d'une durée de 315 heures (payé par la Municipalité), soir ou fin de semaine, selon l'horaire.
- Ⓢ La formation de pompier I devra être terminée dans un délai de 36 mois suivant la date d'embauche.

CONDITIONS

- Ⓢ Être disponible de jour, de soir comme de nuit.
- Ⓢ Respecter toutes les normes du travail de la CNESST.
- Ⓢ Salaire selon la politique en vigueur.

Toute personne intéressée peut contacter Ghislain Gagné, directeur du Service incendie, au 581-886-2011.

Au plaisir de vous rencontrer!

Votre équipe de pompiers de la Caserne 73

PROCHAINES PARUTIONS

À titre informatif, voici les dates relatives aux prochaines parutions du journal. Les articles doivent être reçus au plus tard aux dates ci-dessous, à **16 heures**.

Vos articles peuvent être acheminés par courriel à administration@stsimeon.ca ou être déposés au bureau municipal.

Prenez note que tout retard pourrait occasionner la non-parution de votre article.

Dates de tombée

- 2 juillet 2020
- 20 août 2020
- 22 octobre 2020
- 26 novembre 2020

Mise à la poste

- 16 juillet 2020
- 3 septembre 2020
- 5 novembre 2020
- 10 décembre 2020